

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue à huis clos le 14 décembre 2020 à vingt heures au centre municipal, situé au 204, rue Principale à Saint-Urbain-Premier, conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux et arrêtés ministériels applicables.

Sont présents, madame la conseillère Nicole Ste-Marie et messieurs les conseillers Sylvain Roy, Lucien Thibault, Daniel Marchand, Patrice Boisjoli, sous la présidence de monsieur le maire Réjean Beaulieu.

Est présent monsieur Charles Whissell, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Réjean Beaulieu constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20h00.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter l'ordre du jour suivant avec le point varia ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbaux :
 - .1 Séance ordinaire du 9 novembre 2020
4. Suivi du dernier conseil
5. Adoption des règlements Municipaux Harmonisés (RMH) :
 - .1 RMH numéro 110 : Les systèmes d'alarme
 - .2 RMH numéro 220 : Les colporteurs
 - .3 RMH numéro 299 : Les ventes de garage et les ventes temporaires
 - .4 RMH numéro 330 : Le stationnement
 - .5 RMH numéro 399 : La circulation
 - .6 RMH numéro 450 : Les nuisances
 - .7 RMH numéro 460 : La sécurité, la paix, et l'ordre
6. Adoption des dépenses
7. Taxes Impayées
 - .1 Vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales
 - .2 Mandat directeur général ou substitut(s) - Vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales
8. Avis de motion concernant le règlement 431-20 adoptant les taux des taxes foncières générales et spéciales, les tarifications et différentes modalités
9. Avis de motion concernant le règlement 432-20 adoptant les taux des taxes directes pour terrains vacants à l'intérieur des zones H3, HC3 et H11
10. Règlement numéro 428-20 pour la tarification de l'entretien des branches 5-B, 5-D et 5-E de la rivière de l'Esturgeon

11. Appropriation d'un montant de 36 936 \$ du surplus affecté Biométhanisation
12. Avis de motion concernant le règlement 433-21 modifiant le règlement 97-12-09 pour le fonds de roulement
13. Création d'un surplus affecté - Transfert d'un montant de 71 975 \$ du fonds général à un surplus affecté Covid-19
14. Création d'un surplus affecté - Transfert d'un montant de 50 000 \$ du fonds général à un surplus affecté TECQ 2019-2023
15. Reddition de compte subvention PPA – Entretien de la voirie locale
16. Réflexion stratégique sur le changement de vocation de l'église – Octroi d'un mandat à Fondation Rue Principale
17. Confirmation d'emploi – Vicky Lafontaine
18. Embauche d'un pompier classe 1 – Maxime Clément
19. Déplacement de la zone de 70 km/h sur la route 205 à la hauteur du 327 rang Double
20. Budget pour le concours de Noël
21. Autorisations :
 - .1 Mandat de la firme EXP pour la préparation des plans et devis d'ingénierie pour le garage municipal et la surveillance des travaux
 - .2 Travaux de profilage du fossé sur chemin Grande-Ligne – Glaude Mini Excavation
 - .3 Vente du Pick up Service Incendie
 - .4 Pavage d'asphalte Rang des Écossais – Pavages Beaulieu
 - .5 Travaux de scellant de fissures – paiement final – Perma Route
 - .6 Transport Adapté – Budget 2021
 - .7 La Fabrique de la paroisse de Sainte-Martine/Saint-Urbain-Premier – soutien financier
22. Calendrier des séances régulières du Conseil municipal 2021
23. Rapport des élus
24. Rapport du directeur général et dépôt des rapports internes
 - .1 Travaux publics
 - .2 Urbanisme
25. Varia
 - .1 OMH – Renouvellement des deux administrateurs représentant la municipalité
 - .2 Renouvellement du contrat UCMU – Unité Communautaire de Mesures d'Urgence Montérégie
26. Levée de l'assemblée

3. Procès-verbal

20-12-185

3.1 Séance ordinaire du 9 novembre 2020

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2020 tel que déposé.

ADOPTÉ

4. Suivi du dernier conseil

Aucun item ne nécessite un suivi

5. Adoption des règlements Municipaux Harmonisés (RMH)

20-12-186

5.1 Règlement 434-20 modifiant le règlement 289-11 sur les systèmes d'alarme (RMH 110)

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les compétences municipales accorde le pouvoir à toute municipalité locale de régir par règlement;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire modifier la réglementation relative aux systèmes d'alarme;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil du 9 novembre 2020.

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'adopter le règlement 434-20 modifiant le règlement numéro 289-11 portant sur les systèmes d'alarme – (RMH 110).

ADOPTÉ

20-12-187

5.2 Règlement 435-20 modifiant le règlement 285-11 sur les colporteurs (RMH 220)

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les compétences municipales accorde le pouvoir à toute municipalité locale de régir par règlement;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire modifier la réglementation relative aux colporteurs;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil du 9 novembre 2020.

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'adopter le règlement 435-20 modifiant le règlement numéro 285-11 portant sur les colporteurs – (RMH 220).

ADOPTÉ

20-12-188

5.3 Règlement 436-20 modifiant le règlement 290-11 sur les ventes de garage et les ventes temporaires (RMH 299)

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les compétences municipales accorde le pouvoir à toute municipalité locale de régir par règlement;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire modifier la réglementation relative aux ventes de garage et ventes temporaires;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil du 9 novembre 2020.

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marchand, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'adopter le règlement 436-20 modifiant le règlement numéro 290-11 portant sur les ventes de garage et les ventes temporaires – (RMH 299).

ADOPTÉ

20-12-189

5.4 Règlement 437-20 modifiant le règlement 379-17 sur le stationnement (RMH 330)

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les compétences municipales accorde le pouvoir à toute municipalité locale de régir par règlement;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire modifier la réglementation relative aux stationnement;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil du 9 novembre 2020.

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'adopter le règlement 437-20 modifiant le règlement numéro 379-17 portant sur le stationnement – (RMH 330).

ADOPTÉ

20-12-190

5.5 Règlement 438-20 modifiant le règlement 284-11 sur la circulation (RMH 399)

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les compétences municipales accorde le pouvoir à toute municipalité locale de régir par règlement;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire modifier la réglementation relative à la circulation;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil du 9 novembre 2020.

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'adopter le règlement 438-20 modifiant le règlement numéro 284-11 portant sur la circulation – (RMH 399).

ADOPTÉ

20-12-191

5.6 Règlement 439-20 modifiant le règlement 377-17 sur les nuisances (RMH 450)

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les compétences municipales accorde le pouvoir à toute municipalité locale de régir par règlement;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire modifier la réglementation relative aux nuisances;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil du 9 novembre 2020.

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marchand, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'adopter le règlement 439-20 modifiant le règlement numéro 377-17 portant sur les nuisances – (RMH 450).

ADOPTÉ

20-12-192

5.7 Règlement 440-20 modifiant le règlement 378-17 sur la sécurité, la paix et l'ordre (RMH 460)

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les compétences municipales accorde le pouvoir à toute municipalité locale de régir par règlement;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire modifier la réglementation relative à la sécurité, la paix et l'ordre;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil du 9 novembre 2020.

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'adopter le règlement 440-20 modifiant le règlement numéro 378-17 portant sur la sécurité, la paix, et l'ordre – (RMH 460).

ADOPTÉ

20-12-193

6. Adoption des dépenses

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, que la liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2020, totalisant un montant de **209 641.38 \$**, soit adoptée et peut être ainsi payée.

ADOPTÉ

7. Taxes Impayées

Conformément aux dispositions de l'article 1022 du Code municipal, le directeur général par intérim monsieur Charles Whissell dépose la liste des personnes endettées envers la municipalité de Saint-Urbain-Premier pour le non-paiement des taxes municipales 2019.

20-12-194

7.1 Vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales

CONSIDÉRANT QUE la liste des personnes endettées envers la Municipalité de Saint-Urbain-Premier pour taxes municipales comprend des arrérages de taxes des années 2019 et 2020.

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil :

- D'approuver la liste des personnes endettées envers la municipalité;
- Que la Municipalité de Saint-Urbain-Premier procède, si nécessaire, par l'entremise de la MRC de Beauharnois-Salaberry à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales pour les années 2019 et 2020, si les taxes de 2019 ne sont pas payées, conformément aux dispositions des articles 1022 et 1023 du Code municipal.
- Liste des propriétés ciblées pour vente pour taxes :

8507-17-5476
8509-90-1067
8609-44-9483
8609-53-2407

ADOPTÉ

20-12-195

7.2 Mandat directeur général ou substitut(s) - Vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales

En référence à la résolution numéro 20-12-194

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil :

- Que monsieur Charles Whissell directeur général par intérim, soit mandaté pour agir au nom de la municipalité de Saint-Urbain-Premier lors de la vente par la MRC de Beauharnois-Salaberry des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales. Son

mandat consiste à enchérir sur les immeubles en vente situés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier mis à l'enchère pour défaut de paiement des taxes jusqu'au montant total des taxes municipales, scolaires, intérêts et autres frais divers y reliés;

- Que monsieur le maire Réjean Beaulieu soit nommé à titre de substitut et pourra remplacer, au besoin, en cas d'absence, monsieur Charles Whissell directeur général par intérim, pour les mêmes fonctions.

ADOPTÉ

20-12-196

8. **Avis de motion concernant le règlement 431-20 adoptant les taux des taxes foncières générales et spéciales, les tarifications et différentes modalités**

Un avis de motion est donné par monsieur le maire Réjean Beaulieu, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement ayant pour but d'adopter les taux des taxes foncières générales et spéciales, les tarifications et différentes modalités pour l'exercice financier 2021.

ADOPTÉ

20-12-197

9. **Avis de motion concernant le règlement 432-20 adoptant les taux des taxes directes pour terrains vacants à l'intérieur des zones H3, HC3 et H11**

Un avis de motion est donné par monsieur le maire Réjean Beaulieu, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement ayant pour but d'adopter les taux des taxes directes pour terrains vacants à l'intérieur des zones H3, HC3 et H11 et différentes modalités pour l'exercice financier 2021.

ADOPTÉ

20-12-198

10. **Règlement numéro 428-20 pour la tarification de l'entretien des branches 5-B, 5-D et 5-E de la rivière de l'Esturgeon**

CONSIDÉRANT QUE l'entretien des cours d'eau sur le territoire de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier doit être effectué de façon régulière;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cet entretien doit être réparti selon les surfaces contributives entre les propriétés contiguës à chacun de ces cours d'eau;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné et un projet de règlement déposé lors de la séance régulière tenue le 13 octobre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu une copie de ce règlement le 10 décembre;

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter le règlement numéro 428-20 visant la tarification de l'entretien du cours d'eau, pour les branches 5-B, 5-D, et 5-E de la rivière de l'Esturgeon.

ADOPTÉ

20-12-199

11. Appropriation d'un montant de 36 936 \$ du surplus affecté Biométhanisation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a constitué une réserve pour le traitement des déchets organiques (bio méthanisation);

CONSIDÉRANT QUE cette réserve est totalement financée par des redevances qui proviennent du Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette réserve est mise en place en prévision de l'acquisition des bacs bruns. Ces bacs bruns ont été déployés en 2019 sur tout le territoire de la Municipalité afin de mettre en place un service de collecte et de traitement des déchets organiques;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'achat des bacs bruns est de **38 453,41 \$** et que ce montant a été financé à partir du fonds général de la Municipalité et non de la réserve bio méthanisation.

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, de transférer un montant de **36 936 \$** de la réserve bio méthanisation au fonds général de la Municipalité afin de régulariser la comptabilité de la Municipalité. Le nouveau solde de la réserve biométhanisation est de **0 \$**.

ADOPTÉ

20-12-200

12. Avis de motion concernant le règlement 433-21 modifiant le règlement 97-12-09 pour le fonds de roulement

Un avis de motion est donné par monsieur le maire Réjean Beaulieu, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption le règlement 433-21 modifiant le règlement 97-12-09 pour le fonds de roulement.

ADOPTÉ

20-12-201

13. Création d'un surplus affecté - Transfert d'un montant de 71 975 \$ du fonds général à un surplus affecté Covid-19

CONSIDÉRANT QUE le 25 septembre 2020, le gouvernement a annoncé l'octroi d'une aide financière de 800 M\$ aux municipalités dans le contexte de la COVID-19 afin d'atténuer les impacts de la pandémie sur les finances des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE cet octroi représente pour la municipalité un montant de **71 975 \$**.

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, de transférer un montant de 71 975 \$ du fonds général à un surplus affecté aux fins d'atténuer les impacts de la pandémie sur les finances de la Municipalité.

ADOPTÉ

20-12-202

14. Création d'un surplus affecté - Transfert d'un montant de 50 000 \$ du fonds général à un surplus affecté TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire constituer une réserve pour la portion municipale du programme de la TECQ 2019-2023 correspondant au seuil minimal d'investissements dans les infrastructures municipales que la Municipalité doit faire;

CONSIDÉRANT QUE pour la période du programme 2019-2023, le seuil minimal d'investissements de la Municipalité est de **319 250 \$** pour un montant total d'investissements de **1 244 447 \$** dont un montant de **925 197 \$** provenant du programme TECQ 2019-2023.

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, de transférer un montant de **50 000 \$** du fonds général à un surplus affecté TECQ 2019-2023 en prévision des dépenses futures que la Municipalité aura à faire pour respecter le seuil minimal d'investissements du programme.

ADOPTÉ

20-12-203

15. Reddition de compte subvention PPA – Entretien de la voirie locale

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de St-Urbain-Premier a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

- CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;
- CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;
- CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;
- CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;
- CONSIDÉRANT QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;
- CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marchand, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'approuver les dépenses d'un montant de **23 800 \$** plus les taxes applicables relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉ

20-12-204

16. Réflexion stratégique sur le changement de vocation de l'église – Octroi d'un mandat à Fondation Rue Principale

- CONSIDÉRANT QUE la volonté du conseil Municipal de définir une nouvelle vocation pour l'église du cœur du village et son presbytère;
- CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Rues Principales concernant l'encadrement professionnel pour

accompagner la municipalité de Saint-Urbain-Premier dans le cadre de ce projet.

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marchand, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'octroyer le contrat à la firme Rues principales concernant changement de vocation de l'église et du presbytère de Saint-Urbain-Premier au montant de **10 970 \$** plus les taxes applicables. Ce montant sera financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

20-12-205

17. Confirmation d'emploi – Vicky Lafontaine

CONSIDÉRANT QUE la probation de six mois de madame Vicky Lafontaine a pris fin le 8 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière occupe le poste d'inspectrice municipale;

CONSIDÉRANT QUE madame Vicky Lafontaine satisfait aux attentes du directeur général ainsi que du conseil de la municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, de lever la probation de madame Vicky Lafontaine et de confirmer madame Lafontaine dans ses fonctions d'inspectrice municipale.

ADOPTÉ

20-12-206

18. Embauche d'un pompier classe 1 – Maxime Clément

CONSIDÉRANT la démarche de recrutement de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier durant les derniers mois;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur le directeur du service des incendies Philippe Thibault.

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser l'embauche de monsieur Maxime Clément à titre de pompier classe 1.

ADOPTÉ

20-12-207

19. Déplacement de la zone de 70 km/h sur la route 205 à la hauteur du 327 rang Double

CONSIDÉRANT QUE nous avons constaté un non-respect fréquent des

limites de vitesse sur la route 205 dans la partie sud de la municipalité jusqu'aux limites de la municipalité de Sainte-Clotilde;

CONSIDÉRANT QU' à la hauteur du 327 rang Double (route 205) se trouve plusieurs entrées charretières servant à permettre aux agriculteurs et surtout, aux résidents d'accéder à de leur propriété;

CONSIDÉRANT QUE cette portion de la route 205 (rang Double) est sous la responsabilité du Ministère des Transports du Québec.

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy et résolu à l'unanimité des membres du conseil, de demander au Ministère des Transports du Québec de déplacer la zone de 70 Km/h d'au moins 300 mètres par rapport à sa position actuelle (327 rang Double) vers la Municipalité de Ste-Clotilde.

ADOPTÉ

20-12-208

20. Budget pour le concours de Noël

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire organiser un concours de décorations extérieures de Noël en proposant aux citoyens de participer en vous inscrivant avant le vendredi 11 décembre;

CONSIDÉRANT QU' un tirage au sort, parmi les participants inscrits, sera effectué le 16 décembre à 11h30.

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser la Municipalité à procéder au tirage au sort et de remettre trois prix en argent de **50 \$** chacun aux gagnants des tirages pour un budget total de **150 \$**.

ADOPTÉ

21. Autorisations

20-12-209

21.1 Mandat de la firme EXP pour la préparation des plans et devis d'ingénierie pour le garage municipal et la surveillance des travaux

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général par intérim, d'octroyer ce mandat à la firme EXP pour un montant de **49 800 \$** plus taxes pour la préparation des plans et devis d'ingénierie pour le garage municipal et la surveillance des travaux. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

20-12-210

21.2 Travaux de profilage du fossé sur chemin Grande-Ligne – Glaude Mini Excavation

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général à payer la facture de Glaude Mini Excavation pour un montant **13 538.31 \$** taxes incluses pour des travaux de fossé sur chemin Grande-Ligne. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

20-12-211

21.3 Vente du Pick up du Service Incendie

CONSIDÉRANT QUE le Pick up du Service Incendie ne correspond pas aux besoins du service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de s'en départir adéquatement moyennant un appel de proposition;

CONSIDÉRANT QUE selon l'évaluation du directeur général par intérim, monsieur Charles Whissell, une valeur résiduelle est l'option à privilégier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser le directeur général par intérim, monsieur Charles Whissell, d'organiser un appel de proposition de vente sous enveloppe cachetée pour le Pick up du Service Incendie. Une mise minimale de **3 000 \$** doit être déposée pour que l'offre soit valide.

ADOPTÉ

20-12-212

21.4 Pavage d'asphalte Rang des Écossais – Pavages Beaulieu

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général à payer la facture de Pavages Beaulieu pour un montant **12 532.28 \$** taxes incluses pour des travaux d'asphalte Rang des Écossais. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

20-12-213

21.5 Travaux de scellant de fissures – facture final – Perma Route

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marchand, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général à payer la facture de Perma Route pour un montant de **8 033.40 \$** taxes incluses pour la fin des travaux de scellant de fissures routières. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

20-12-214

21.6 Transport Adapté – Budget 2021

- CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec oblige toutes municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leurs territoires;
- CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2021 soumises par l'organisme délégué;
- CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires 2021 ont été approuvées en 2020 par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;
- CONSIDÉRANT QUE ces prévisions fixent à **274 \$** la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Urbain-Premier pour le transport adapté aux personnes handicapées;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil :

- Que la Municipalité de Saint-Urbain-Premier nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2020.
- Que soit approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 274 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Urbain-Premier, et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉ

20-12-215

21.7 La Fabrique de la paroisse de Sainte-Martine/Saint-Urbain-Premier – soutien financier

- CONSIDÉRANT QUE les critères de confinement (Covid 19) associés à une baisse d'achalandage à l'église de St-Urbain-Premier font en sorte que les revenus pour l'année 2020/2021 de la fabrique sont en décroissance;
- CONSIDÉRANT le projet d'acquisition de l'église par la Municipalité;
- CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité d'offrir un soutien financier afin de permettre à la Fabrique de rencontrer ses obligations financières et opérationnelles aux fins de maintenir l'intégrité du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil local du patrimoine ont été consultés et sont en accord avec l'offre de soutien financier.

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser le directeur général par intérim monsieur Charles Whissell à faire parvenir un montant de **10 000 \$** pour aider la Fabrique de la paroisse de Sainte-Martine/Saint-Urbain-Premier à défrayer les coûts du chauffage de l'église de Saint-Urbain-Premier pour l'hiver 2020/2021.

ADOPTÉ

20-12-216

22. Calendrier des séances régulières du Conseil municipal 2021

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020, ces séances se tiendront au Centre municipal de Saint-Urbain-Premier situé au 204, rue Principale, habituellement les deuxièmes lundis de chaque mois et débuteront à 20h00 :

11 janvier	8 février
8 mars	12 avril
10 mai	14 juin
12 juillet	9 août
13 septembre	12 octobre (mardi)
4 novembre	13 décembre

ADOPTÉ

23. Rapport des élus

Madame la conseillère Nicole Ste-Marie effectue son rapport du mois :

- OMH – Réunion de l'Office Municipal d'Habitation le 14 décembre 2021 à 13h30 :
 - Nomination des deux membres du Conseil d'administration, représentants des groupes socio-économique, Yvan Nobert et Lucie Goyette;
 - Rénovation terminée logements 6 et 8;

- Budget révisés septembre, octobre, novembre principalement en lien avec les mesures sanitaires pour la Covid-19;
- Ajustement des révisions en janvier 2021.

Monsieur le conseiller Sylvain Roy effectue son rapport du mois :

- Comité culturel et bibliothèque - Des rencontres sont à venir en janvier pour planifier 2021.

Monsieur le conseiller Lucien Thibault effectue son rapport du mois :

- Comité des Loisirs - Décorations de Noël à l'église et au presbytère. Projet d'ajouter des bancs et de l'éclairage additionnel au parc de la butte. Le comité a également décidé de rembourser les frais d'inscription pour les activités annulées à cause de la Covid-19.

Monsieur le maire Réjean Beaulieu effectue son rapport du mois :

- MRC Beauharnois-Salaberry :
 - Budgets 2021 - Les coûts pour la récupération, l'enfouissement et le compostage sont à la hausse. Les opérations dans les centres de récupération et la disposition des matériaux récupérés se font très difficilement;
 - Maintien des rampes de mise à l'eau de Saint-Stanislas-de-Kostka et St-Louis-de-Gonzague. La MRC doit trouver du financement pour la mise aux normes et la réparation des installations;
 - Le centre mère-enfant - Plusieurs pétitions afin d'éviter que ce service ne se retrouve à Vaudreuil-Dorion;
 - Transport collectif – Beaucoup d'hésitation pour participer au regroupement des municipalités de la MRC;
 - Projet d'analyse de la sécurité routière au coin Montée Grande-Ligne et chemin Grande-Ligne prend du retard à cause de la Covid-19. Les résultats sont attendus d'ici juin 2021 de la part de la firme AECOM.
- RIAVC :

- Projet de mise à niveau des équipements incluant une proposition de règlement d'emprunt en cours de développement pour l'achat d'une génératrice;
- Le budget 2021 est adopté.

24. Rapport du directeur général

Le directeur général par intérim monsieur Charles Whissell :

- Préparation du budget 2021;
- Mise à jour de la programmation pour la TECQ 2019;
- Suivi concernant les demandes PRIMADA et RECIM;
- Relance du projet Jeunesse-locaux;
- Le projet de vérification des branchements illicites sur le réseau d'égouts se poursuivra en janvier.

Le directeur général par intérim monsieur Charles Whissell dépose les rapports des services de l'urbanisme et des travaux publics.

25. Varia

Dépôt par madame la conseillère Nicole Ste-Marie d'une lettre expliquant son désaccord en lien avec le démantèlement des aménagements paysagers du dépanneur en bordure de la Montée Grande Ligne, intersection routes 205/207.

20-12-217

25.1 OMH – Renouvellement des deux administrateurs représentant la municipalité

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marchand, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil que madame la conseillère Nicole Ste-Marie et que monsieur le maire Réjean Beaulieu soient désignés comme les représentants de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Urbain-Premier. Ces désignations sont valides jusqu'aux prochaines élections municipales qui se tiendront le 7 novembre 2021.

ADOPTÉ

20-12-218

25.2 Renouvellement du contrat UCMU – Unité Communautaire de Mesures d'Urgence Montérégie

CONSIDÉRANT QUE l'organisation UCMU offre un service de repas et de rafraichissements aux pompiers lors des sinistres;

CONSIDÉRANT QUE le coût annuel est de \$25 par pompiers.

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil de renouveler le contrat de service avec l'UCMU pour l'année 2021.

ADOPTÉ

26. Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 20h38.

Réjean Beaulieu,
Maire

Charles Whissell,
Directeur général par intérim